

Nouvelles pratiques sociales



La gestion des risques en protection de l'enfance : Logiques d'action et quête de sens, Annie Lambert, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 2013, 248 p.

Élodie Marion

Volume 28, numéro 1, printemps 2016

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1039188ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1039188ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Marion, É. (2016). Compte rendu de [*La gestion des risques en protection de l'enfance : Logiques d'action et quête de sens*, Annie Lambert, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 2013, 248 p.] *Nouvelles pratiques sociales*, 28(1), 322–325. <https://doi.org/10.7202/1039188ar>



COMPTES RENDUS

LA GESTION DES RISQUES EN PROTECTION DE L'ENFANCE: LOGIQUES D'ACTION ET QUÊTE DE SENS

Annie LAMBERT

Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 2013, 248 p.

« Comment, sur quels motifs et à travers quelle(s) logique(s) d'action les divers professionnels impliqués dans la pratique de protection de l'enfance gèrent-ils les risques sociaux auxquels ils font face dans leur pratique quotidienne? » (Lambert, 2013, p. 9) constitue la question qui a guidé Annie Lambert dans le cadre de sa thèse de doctorat réalisée à l'Université de Sherbrooke. Les différentes composantes de cette dernière font d'ailleurs l'objet du présent livre. À cet égard, la progression des chapitres représente les différentes étapes de sa recherche. L'élaboration du projet jusqu'à l'analyse des résultats et de la discussion de ces derniers passant par la présentation des différents éléments épistémologiques, théoriques et méthodologiques, sont donc les principales sections de cet ouvrage. Cela permet d'une part d'obtenir un aperçu complet de la démarche de recherche et d'autre part de bien saisir l'objet de recherche ainsi que sa construction.

Ainsi, il est d'abord question de l'adoption par l'auteure d'une approche constructiviste. À cet égard, dans le cadre de cette étude « les professionnels construisent la situation problématique, tout comme ils construisent et co-construisent, avec différents acteurs et par un dialogue avec différentes perspectives, les décisions qui lui sont associées » (Lambert, 2013, p. 12). Qui plus est, dans cette perspective ainsi qu'en ce qui a trait aux interventions en protection de la jeunesse, la décontextualisation est présentée comme étant impossible. En incluant ce dernier élément, dans cet esprit, « langage », « réflexivité », « histoire » et « contexte » ont été identifiés comme étant des éléments

incontournables (Lambert, 2013, p. 12). En somme, l'auteure aborde sa recherche non pas dans une quête de vérité absolue, mais plutôt dans une perspective de superposition relative aux connaissances existantes.

Par la suite, les particularités en protection de l'enfance sont abordées : ces dernières concernent entre autres la pratique socio judiciaire dans le cadre du travail social, ce qui signifie par ailleurs la combinaison d'actions sociales et d'actions judiciaires (Lambert, 2013). Un bref historique de l'évolution de la protection de la jeunesse au Québec est ensuite présenté, menant à une schématisation du fonctionnement de la loi. À cet égard, le travail social, ses principes et ses valeurs englobent le cadre juridique dans lequel se situe la Loi sur la protection de la jeunesse (Lambert, 2013, p 27). Ensuite, à l'intérieur de ce dernier prend place le contexte d'autorité dans lequel se retrouvent les interventions (Lambert, 2013, p. 27). L'identification des acteurs impliqués, de la complexité et des défis de l'intervention en contexte d'autorité sont par ailleurs aussi présentés, complétant la vue d'ensemble des particularités reliées à la protection de l'enfance (Lambert, 2013, p. 27).

Dans un autre ordre d'idées, trois dimensions épistémologiques permettant la réflexion en ce qui a trait aux logiques d'action relatives aux prises de décisions dans ce contexte particulier sont identifiées. Il s'agit d'abord de l'éthique, perçue comme « tremplin au développement d'une pratique consciente et critique » (Jacob, 2002, p. 65; cité dans Lambert, 2013, p. 44). Plus précisément, l'auteure présente une conception de l'éthique « appuyée sur les principes de la discussion, mais pensée dans un esprit de responsabilité et orientée vers la reconstruction » (Lambert, 2013, p. 44). La seconde dimension est la réflexivité, dont la définition est issue des travaux de Schön, Racine et Giddens. De ce fait, la réflexivité est présentée en tant que « posture réflexive dans l'action avec d'autres et dans un cadre donné » (Lambert, 2013, p. 53). Pour terminer, le cadre de la délibération éthique de Bossé, Morin et Dallaire (2006), à l'intérieur duquel se retrouvent les perspectives identitaires et morales, déontologiques et juridiques, organisationnelles et sociopolitiques, illustre la dernière dimension. Ce cadre est par ailleurs celui utilisé pour la collecte et l'analyse des données, et ce, dans le but de dégager les logiques d'actions des professionnels dans leur prise de décision. Dans la poursuite de cette idée, un cadre conceptuel basé sur trois éléments, soit la protection, les risques ainsi que la gestion des risques, est présenté, et ce, afin de délimiter encore plus précisément l'objet d'étude.

En ce qui a trait à la conduite de la recherche, une méthodologie de type qualitative a été privilégiée. Le groupe de discussion est présenté comme étant l'outil principal et les entrevues semi-dirigées en tant qu'outil complémentaire. À titre indicatif, la collecte de cette étude s'est déroulée au Centre jeunesse de l'Estrie. Afin de réaliser l'analyse des données, la chercheuse a combiné les discours obtenus dans le cadre des deux types de collecte. Cela a notamment permis l'identification de quatre thèmes principaux que l'auteure associe à une séquence de prise de décision. Il s'agit de l'« appréhension d'une situation », de la « définition des risques, d'enjeux et de malaises », de la « conception de pistes de solution » ainsi que de la « représentation de la gestion des risques » (Lambert, 2013, p. 114). Ces thèmes représentent par ailleurs la séquence de présentation des résultats.

Dans la poursuite de cette idée, il est d'abord indiqué que la première impression d'une situation s'avère teintée par le sens que lui attribue au départ le professionnel, allant de l'appréhension à la découverte (Lambert, 2013). L'auteure souligne par ailleurs que « les attendus de l'organisation ainsi que le rôle attribué à chacun sont influents sur la manière de voir une réalité familiale » (Lambert, 2013, p. 123). Par la suite, il est mentionné les différentes perspectives présentées dans le cadre de la délibération éthique (identitaires et morales, déontologiques et juridiques, organisationnelles et sociopolitiques) peuvent être identifiées à travers les discours analysés. En résumé, le fait que « plusieurs déterminants et *a priori* influencent la façon dont les professionnels envisagent une situation » illustre la complexité de la prise de décision, et ce, dès l'initiation de l'action (Lambert, 2013, p. 133).

Ensuite, la compréhension du risque par les acteurs est abordée. Différentes perceptions des risques sont identifiées, « risques pour la famille », « risques pour le professionnel », « risques relatifs à l'organisation et au cadre légal » (Lambert, 2013, p. 135). À cela s'ajoute différents enjeux. Entre autres, sont identifiés le temps, la transparence et l'incertitude relative à l'impact des interventions. Ces divers risques et enjeux donnent lieu, dans les termes de l'auteure, à des « espaces de traduction » (Lambert, 2013, p. 145). Compte tenu de ces derniers, l'importance des relations entre les différents acteurs est soulignée. Par la suite, les malaises relatifs au jugement, à la réalité vécue ou à la réalité du professionnel sont brièvement abordés.

Enfin, la proposition de pistes de solution dans le cadre de la prise de décision est discutée. Dans un premier temps, l'auteure identifie « le filtre de la loi » comme étant un

élément incontournable en lien avec les pistes de solutions reliées à la prise de décision (Lambert, 2013, p. 150). Ensuite, la notion de compromis est soulignée. À cet effet, l'auteure relève le « désir du professionnel d'en arriver à un compromis pour la famille, mais également pour lui, en fonction du mandat qui lui est attribué » (Lambert, 2013, p. 151). Pour terminer, l'anticipation du professionnel à un éventuel passage au tribunal fait l'objet de discussion. L'auteure souligne par ailleurs la mise en perspective des différentes alternatives par les professionnels, leurs nombreux questionnements, ainsi que l'influence du contexte dans lequel se situe l'intervention, tel que la relation avec la famille.

En somme, l'analyse de discours a donné lieu à l'identification de cinq postures chez les professionnels, l'« expert », le « sceptique », l'« analytique », le « conciliant » et l'« engagé » (Lambert, 2013, p. 158). Il est par ailleurs mentionné que ces dernières peuvent varier selon les situations et dans le temps. Parallèlement, trois catégories de logiques d'action ont aussi été relevées, soit « les logiques collaboratives », « délibératives » et « légalistes ». Ces dernières sont par ailleurs détaillées en fonction de trois axes, le mandat professionnel, la situation et les risques. À l'intérieur de ses axes se retrouvent de nombreuses dimensions ayant été identifiées tout au long de la recherche (Lambert, 2013, p. 176). Ce qui répond à la question initialement soulevée. En somme, cette étude souligne le fait qu'« on ne peut ignorer ce qui se vit en relation, le dialogue qui doit s'installer entre les professionnels et les gens en besoin d'aide, entre les professionnels eux-mêmes, entre les professionnels et les représentants de l'organisation, entre les professionnels et le cadre judiciaire » (Lambert, 2013, p. 190).

Élodie MARION
B.Ed., Candidate au doctorat,
École nationale d'administration publique